



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 03 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORADOUR-sur-VAYRES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy RATINAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2018

PRESENTS : MM RATINAUD Guy, DARFEUILLES Bernard, GEROUARD Christophe, SIMONNEAU Richard, FREDON Magdaleina, LEMOINE Christine, PENAILLE Monique, DAUGE Michel, DEMAY Hélène, ANTOINE Frédéric, LHOTTE Béatrice, BETOULLE Carole, ESNARD Sandra.

ABSENTS EXCUSES : GAY Patrick, LADRAT Bernard, ROBIN Chantal, ASTIER Annie, GAUTHIER Philippe, DUSSOUBS Jean-Luc.

Monsieur GAY Patrick donne procuration à Monsieur ANTOINE Frédéric

Monsieur LADRAT Bernard donne procuration à Monsieur DARFEUILLES Bernard

Madame ROBIN Chantal donne procuration à Monsieur SIMONNEAU Richard

Madame ASTIER Annie donne procuration à Monsieur GEROUARD Christophe

Monsieur GAUTHIER Philippe donne procuration à Monsieur DAUGE Michel

Monsieur DUSSOUBS Jean-Luc donne procuration à Madame LEMOINE Christine

Secrétaire de séance : Monsieur Richard SIMONNEAU

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande de bien vouloir excuser Monsieur Stéphane MASSON Trésorier de la commune qui n'a pu se libérer pour être présent afin de présenter les différents comptes de gestion, comptes administratifs et les affectations des résultats.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux délibérations seront rajoutées à l'ordre du jour et qui concernent la tarification des droits de place des forains à compter de 2018 et de la motion de soutien aux agences de l'eau pour le maintien de leurs capacités financières.

Puis, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à adopter le procès-verbal de la séance du 20 mars 2018.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1 – DELIBERATIONS

01 – Vote du Compte Administratif COMMUNE 2017

Vu le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L.241-6, R241-6, R.241-1 à R.241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame Monique PENAUILLE (Conseillère), doyenne de l'assemblée, conformément à l'article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2017.

2 – Vote du Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2017

Vu le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L.241-6, R241-6, R.241-1 à R.241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame Monique PENAUILLE (Conseillère), doyenne de l'assemblée, conformément à l'article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le Compte Administratif de l'assainissement de l'exercice 2017

3 – Vote du Compte Administratif Lotissement « laCôte » 2017

Vu le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L.241-6, R241-6, R.241-1 à R.241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2017 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2017,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame Monique PENAUILLE (Conseillère), doyenne de l'assemblée, conformément à l'article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le Compte Administratif du lotissement « La Côte » de l'exercice 2017

4 – Vote du Compte Administratif C.C.A.S.(Centre Communal d’Action Sociale) 2017

Vu le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L.241-6, R241-6, R.241-1 à R.241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2017 approuvant le Budget Primitif de l’exercice 2017,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame Monique PENAUILLE (Conseillère), doyenne de l’assemblée, conformément à l’article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l’exercice 2017 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le Compte Administratif du CCAS de l’exercice 2017.

5 – Vote du Compte Administratif Lotissement « Bois des Chapelles » 2017

Vu le Code des communes et notamment les articles L.121-27, L.241-6, R241-6, R.241-1 à R.241-33.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 04 avril 2017 approuvant le Budget Primitif de l’exercice 2017,

Le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de Madame Monique PENAUILLE (Conseillère), doyenne de l’assemblée, conformément à l’article L.21-21-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Maire quitte la salle au moment du vote.

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l’exercice 2017 dressé par Monsieur Christophe GEROUARD.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, le Conseil Municipal

- **Adopte** le Compte Administratif lotissement « Bois des Chapelles » de l’exercice 2017.

06 - Approbation des comptes de gestion Communal, Assainissement, Lotissement de la Cote, Lotissement du Bois des Chapelles, CCAS 2017

Le Conseil Municipal :

Après s’être fait présenter les budgets primitifs de l’exercice 2017 et les décisions modificatives qui s’y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Président de la commission des finances, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l’état de l’actif, l’état du passif, l’état des restes à recouvrer et l’état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l’exercice 2017.

Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

7 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 Budget Communal

Le Conseil Municipal, suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	0.00	Report déficitaire N-1	
Report excédentaire N-1	263 072.99	Report excédentaire N-1	346 094.19
Dépenses de l'exercice	1 007 688.04	Part N-1 affectée en N	346 094.19
Recettes de l'exercice	961 664.68	Dépenses de l'exercice	1 164 706.81
		Recettes de l'exercice	1 535 534.85
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 46 023.36	RESULTAT DE L'EXERCICE	370 828.04
<u>Résultat cumulé de la section</u> (ligne 001)	217 049.63	<u>Résultat cumulé de la section</u>	370 828.04
Reste à réaliser Dépenses	1 159 285.00	Affect obligatoire à l'investissement	358 905.37
Reste à réaliser Recettes	583 330.00	Total affecté 1068	370 828.04
Total reste à réaliser	- 575 955.00	Reprise N+1 exploitation (ligne 002)	
Besoin financement	358 905.37		

8 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 Budget ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	0.00	Report déficitaire N-1	- 6 996.64
Report excédentaire N-1	142 637.17	Report excédentaire N-1	
Dépenses de l'exercice	122 735.46	Part N-1 affectée en N	
Recettes de l'exercice	133 087.29	Dépenses de l'exercice	55 666.79
		Recettes de l'exercice	67 543.35
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 351.83	RESULTAT DE L'EXERCICE	11 876.56
<u>Résultat cumulé de la section</u> (ligne 001)	152 989.00	<u>Résultat cumulé de la section</u>	4 879.92
Reste à réaliser Dépenses	900.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	0.00	Total affecté 1068	0.00
Total reste à réaliser	- 900.00	Reprise N+1 exploitation (ligne 002)	4 879.92
Besoin financement	0.00		

9 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 Budget C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	0.00	Report déficitaire N-1	
Report excédentaire N-1	0.00	Report excédentaire N-1	166.20
		Part N-1 affectée en N	0.00
Dépenses de l'exercice	0.00	Dépenses de l'exercice	12 647.24
Recettes de l'exercice	0.00	Recettes de l'exercice	12 594.00
RESULTAT DE L'EXERCICE		RESULTAT DE L'EXERCICE	- 53.24
0.00		<u>Résultat cumulé de la section</u>	112.96
<u>Résultat cumulé de la section</u>	0.00	Affect obligatoire à l'investissement	
(ligne 001)		Total affecté 1068	0.00
Reste à réaliser Dépenses	0.00		
Reste à réaliser Recettes	0.00	Reprise N+1 exploitation	112.96
Total reste à réaliser	0.00	(ligne 002)	
Besoin financement	0.00		

10 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 Budget **Lotissement de la Côte**

Le Conseil Municipal, suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	- 44 146.07	Report déficitaire N-1	- 15 418.38
Report excédentaire N-1	0.00	Report excédentaire N-1	0.00
		Part N-1 affectée en N	0.00
Dépenses de l'exercice	14 775.03	Dépenses de l'exercice	35 126.66
Recettes de l'exercice	21 370.00	Recettes de l'exercice	28 248.33
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 594.97	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 6 878.33
<u>Résultat cumulé de la section</u>	- 37 551.10	<u>Résultat cumulé de la section</u>	- 22 296.71
(ligne 001)		Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Dépenses	0.00	Total affecté 1068	0.00
Reste à réaliser Recettes	0.00		
Total reste à réaliser	0.00	Reprise N+1 exploitation	0.00
Besoin financement	37 551.10	(ligne 002)	

11 - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017 Budget **Lotissement du Bois des Chapelles**

Le Conseil Municipal, suite au vote du Compte Administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Décide à l'unanimité des membres présents d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Report déficitaire N-1	- 86 361.26	Report déficitaire N-1	- 13 538.84
Report excédentaire N-1		Report excédentaire N-1	0.00
Dépenses de l'exercice	23 716.71	Part N-1 affectée en N	0.00
Recettes de l'exercice	8 108.00	Dépenses de l'exercice	19 401.70
		Recettes de l'exercice	13 749.85
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 15 608.71	RESULTAT DE L'EXERCICE	- 5 651.85
<u>Résultat cumulé de la section</u> (ligne 001)	- 101 969.97	<u>Résultat cumulé de la section</u>	- 19 190.69
Reste à réaliser Dépenses	0.00	Affect obligatoire à l'investissement	
Reste à réaliser Recettes	0.00	Total affecté 1068	0.00
Total reste à réaliser	0.00	Reprise N+1 exploitation	0.00
Besoin de financement	101 969.97	(ligne 002)	

12 - Budget Communal 2018 : Produit des 3 taxes

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que l'équilibre du budget a été réalisé sans augmentation des taux sur la masse globale du produit de chaque taxe.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux appliqués.

Pour mémoire :

	Taxe Habitation	Taxe Foncier Bâti	Taxe Foncier Non Bâti
Taux Commune 2015	15.56	17.34	92.12
Taux Commune 2016	15.56	17.34	92.12
Taux Commune 2017	15.56	17.34	92.12
Taux Commune 2018	15.56	17.34	92.12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** à l'unanimité de ses membres présents de voter les taux de 2018 comme ci-dessus désignés

13 - Vote du Budget Communal 2018

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif Communal pour l'année 2018 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes 1 518 764.00 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes 1 683 788.00 €

Balance générale : 3 202 552.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Communal 2018 pour le montant de la balance générale à savoir 3 202 552.00 €

14 - Vote du Budget Assainissement 2018

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif Assainissement pour l'année 2018 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes 84 065.00 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes 339 417.00 €

Balance générale : 423 482.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Assainissement 2018 pour le montant de la balance générale à savoir 423 482.00 €

15 - Vote du Budget C.C.A.S. 2018

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif C.C.A.S. pour l'année 2018 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes 15 000.00 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes 3 000.00 €

Balance générale : 18 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget C.C.A.S. 2018 pour le montant de la balance générale à savoir 18 000.00 €

16 - Vote du Budget Lotissement de la Côte 2018

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif du Lotissement de la Côte pour l'année 2018 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes 82 110.00 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes 53 517.00 €

Balance générale : 135 627.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Lotissement de la Côte 2018 pour le montant de la balance générale à savoir 135 627.00 €

17 - Vote du Budget Lotissement du Bois des Chapelles 2018

L'Adjoint chargé des Finances, en accord avec Monsieur le Maire, présente le Budget Primitif du Lotissement du Bois des Chapelles pour l'année 2018 comme suit :

Section de fonctionnement : Dépenses et recettes 150 531.00 €

Section d'investissement : Dépenses et recettes 126 465.00 €

Balance générale : 276 996.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Vote** à l'unanimité des membres présents le budget Lotissement du Bois des Chapelles 2018 pour le montant de la balance générale à savoir 276 996.00 €.

18 – Validation du choix de la commission d'appel d'offres « Création d'un réseau séparatif rue Jules Ferry et Rue Pierre Chambord » : choix de l'entreprise

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la commission d'appels d'offres en date du 03 avril 2018 concernant les offres pour la création d'un réseau séparatif rue Jules Ferry et rue Pierre Chambord

Après en avoir délibéré, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition unique de l'entreprise :

- CMCTP/PRADEAU celle-ci ayant obtenu la note pondérée de 92/100.

La note pondérée résulte d'un calcul établi sur le prix de la valeur technique et des prestations 60 % et le prix des prestations 40 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'entériner les choix de la commission d'appels d'offres en date du 03 avril 2018 et retient CMCTP/PRADEAU pour un montant de 137 993.00 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

19 – Validation du choix de la commission d'appel d'offres « Grosses Réparations de la Voirie Communale 2018 » : choix de l'entreprise

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le procès-verbal de la commission d'appels d'offres en date du 13 mars 2018 concernant les offres pour les travaux des Grosses Réparations de la Voirie Communale 2018.

Après en avoir délibéré, la Commission d'Appel d'Offres a retenu la proposition de l'entreprise :

- CMCTP celle-ci ayant obtenu la meilleure note pondérée soit 100/100, cette offre étant la plus économiquement favorable.

La note pondérée résulte d'un calcul établi sur le prix de la valeur technique et des prestations 70 % et le prix des prestations 30 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'entériner les choix de la commission d'appels d'offres en date du 13 mars 2018 et retient CMCTP pour un montant de 33 731.30 € ht
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le marché et toutes les pièces afférentes à ce dossier

20 – Tarifs droits de place des forains à partir de 2018 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 27 janvier 2006, 06 mai 2009, 13 novembre 2012 et 19 mai 2015 fixant les tarifs des droits de place des forains.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Décide** de fixer les tarifs des droits de place comme suit :

* Gros métiers : permanents forfait	500 €
* Gros métiers occasionnels (zone bleue) forfait	700 €
* Manèges enfants	220 €
* Petits métiers enfants et poneys	100 €
* Entressorts, boîtes à rires, banquistes	250 €
* Autres métiers, le mètre linéaire	20 €
* Snack le mètre linéaire	40 €
* Château gonflable	50 €
* Coup de poing, punching-ball	50 €
* Barbapapa, glaces italiennes, micro-stands	10 €

- **Les droits de place devront impérativement être acquittés en totalité avant l'arrivée de chaque occupant**
- **Tout dépassement de métrage déclaré, notamment par l'ajout de terrasses non autorisées, sera facturé.**
- Les fonds seront versés directement à la Trésorerie en présence de Monsieur le Maire ou le Régisseur des droits de place.
- La présente délibération prend effet à compter de la fête 2018.

21 – Motion de soutien aux agences de l'Eau pour le maintien de leurs capacités financières

Vu la loi de finances 2018,

Considérant que le principe efficient de « l'eau paie l'eau » est menacé

Considérant les conséquences économiques, sociales et écologiques liées à ce projet de loi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 : regrette fortement les ponctions réalisées sur les budgets de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

Article 2 : déplore que ces ponctions soient contraires aux principes fondamentaux voulant que « l'eau paie l'eau » ou « pollueur-payeur »,

Article 3 : s'inquiète fortement des conséquences de ces orientations qui risquent de mettre en difficulté non seulement les programmes de travaux envisagés et validés mais également l'ensemble de l'activité économique locale générée par ces études et travaux,

Article 4 : demande à ce que les capacités financières des Agences de l'eau soient maintenues.

2 – RAPPORT DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire informe :

- ✚ La validation d'un devis d'un montant total de 2 200.00 € ht à J-M LABROCHERIE pour le nettoyage des panneaux solaires (toiture école) pour un montant de 1 850.00 € ht et le refixage du bac acier (toiture local communal « chez Fiateau ») pour un montant de 350.00 € ht
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 120.00 € ht à JMC Menuiserie pour le remplacement d'un double vitrage à l'école primaire
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 95.00 € ht à JMC Menuiserie pour le remplacement d'un double vitrage au vestiaire de football
- ✚ La validation d'un devis d'un montant de 792.00 € ht à Demussi pour l'achat de 11 tuyaux pour travaux divers (entrées charretières, écoulement des eaux...)
- ✚ La validation d'un devis de 193.17 € ht à JSB Plomberie pour la modification de la sortie d'évacuation du four vapeur

3 – QUESTIONS DIVERSES

1 - Monsieur le Maire informe l'assemblée des prochaines dates de manifestations :

- Journée du Jardinier le 22 avril 2018 avec vide grenier
- Commémoration du 08 mai 1945
- Foulées de la voie verte le 10 mai 2018
- Je lis j'élis le vendredi 11 mai au matin
- Randonnée cycliste « la tomate contre la dystonie » passage à Oradour-sur-Vayres le 12 mai 2018 vers 9h00
- Rando-gourmande le 02 juin 2018 avec un départ prévu aux Chapelles
- concours chevaux de traits le 18 août 2018

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h10